



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5010116

N/REF : 28/11/2024 16H11 C:002640 I:31694
V/REF : E75393
V/Email reçu le Jeudi 28/11/2024 à 16H11

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. 7115
IMMEUBLE : CARMEN
140, ROUTE DE TARARE
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Dardilly, le 20 Janvier 2025

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 140 RTE DE TARARE - PC DANS LES CAVES CONTACTER AR MME CORGIER
TEL 06 59812557 POUR ACCES

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACER L INTERRUPTEUR DES CAVES QUI RESTE SOUVENT
EN POSITION OUVERTE

Donneur d'ordre : Mme C. RAFFY

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

LE 13/12 A 08H30 :
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES
CONTROLE DES APPAREILLAGES DANS LES CAVES
FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UN BOUTON POUSSOIR ENCASTRE HORS SERVICE
REPRISE DU CABLAGE ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

OBSERVATIONS : SR AB Email envoyé le 16/01/25 à 15H59 Mme C. RAFFY

SR AB Email envoyé le 27/12/24 à 10H13 Mme C. RAFFY

CETTE DEMANDE DE BON DE COMMANDE DE REGULARISATION VIENT EN COMPLEMENT
DU BON DE COMMANDE E62938 QUI ETAIT BLOQUE EN CHARGE A PAYER ET QUE NOUS
N'AVONS DONC PAS PU MODIFIER SUITE AUX TRAVAUX REALISES

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0100-Rempl.Bouton Pouss Simpl Encastré	1	16,21	16,21

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5010116

TOTAL H.T.	16,21
T.V.A. a 10,00%	1,62
TOTAL T.T.C.En EURO	17,83

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E75393
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Beaujolais Val de Saône
13 rue Claude Bernard BP.80165
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Emetteur : MME Margot PEYSSON

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Marché n°030354 -

28/11 à 16h11

Prestation Parties Communes				
Bon de régul suite inter du 13/12, Travaux à réaliser entre le et le				
Votre contact : MME CORGIER Sophie (0659812557)				
LE 13/12 A 08H30 : INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES CONTROLE DES APPAREILLAGES DANS LES CAVES FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UN BOUTON POUSSOIR ENCASTRE HORS SERVICE REPRISE DU CABLAGE ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK				
RESIDENCE CARMEN (ALH - 7115) ROUTE DE TARARE 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE				
	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL1220 - INTER ELF SUIVANT DEVIS	16,21	1,00 U	16,21	10,00%
Intervention d'électricité suivant devis.				
Virement CE			Total HT	16,21 €
30 jours réception fact. (*)			Total TVA	1,62 €
(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.			Total TTC	17,83 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR